



## Quatre mois pour changer d'opérateur

**Télécoms** La hausse de la TVA permet de résilier certains contrats de mobile ou d'accès à Internet.

**D**epuis le 1<sup>er</sup> février, les opérateurs ont répercuté la hausse de la TVA sur les accès à la télévision. Profitez-en pour faire le point sur vos abonnements de mobile et d'accès à Internet pour savoir si vous pouvez trouver des propositions moins chères et plus adaptées à vos besoins.

« Le client doit être informé de tout projet de modification des conditions contractuelles de fourniture d'un service de communications électroniques au moins 1 mois avant son entrée en vigueur », rappelle-t-on à la Direction générale de la concurrence,

de la consommation et de la répression des fraudes. Vous avez 4 mois pour résilier sans pénalités, même en demandant à garder votre ancien numéro.

Votre prestataire doit donc vous écrire pour vous dire si vous êtes concernés par la hausse. « Les répercussions sont de 2,50 euros par mois en moyenne pour les offres mobiles concernées, détaille-t-on ainsi chez SFR. Pour l'ADSL, elles sont de 1 à 2 euros par mois. » Certains opérateurs qui résistaient (SFR...) se sont fait rappeler à l'ordre. D'autres vont multiplier les cadeaux, et surveiller plusieurs paramètres (âge du mobile, consommation...) pour déterminer si un abonné est sur le point de les quitter. En cas de comportement « inquié-

tant » (plusieurs visites sur le site de l'opérateur pour choisir un nouveau mobile...), on peut se voir offrir 2 h de communication supplémentaires par mois, à condition de se réengager pour 1 ou 2 ans.

Si vous voulez changer d'opérateur :  
- visitez le site de l'UFC-Que choisir pour connaître les démarches : [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org);

- comparez les offres des opérateurs de mobiles sur [www.phonehouse.fr](http://www.phonehouse.fr) ou sur [www.meilleurmobile.com](http://www.meilleurmobile.com) ;

- pour les fournisseurs d'accès à Internet, rendez-vous sur [www.linternaute.com](http://www.linternaute.com) ou [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org) (rubrique « Télécom multimédia », puis « Internet » et « Guide d'achat »). ● Jacques Henno

